

Lézignan-Corbières, le 19 décembre
2023

Monsieur André HERNANDEZ
Président de la Communauté de
Communes Région Lézignanaise
Corbières et Minervois

À

Commission Nationale du Débat
Public
Monsieur Jérôme FAVREL
Garant désigné pour la concertation
du PCAET

Nos Réf. : 2023/GDA/65

Objet : **PCAET : réponse au garant de la concertation**

Affaire traitée par : **Edouard JUN**

1-Rappel :

Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants sont tenus d'adopter un plan-climat-air-énergie territorial (PCAET).

Repris aux articles L.229-26 et R.229-51 du code de l'environnement, le PCAET définit les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter.

Le PCAET se présente sous la forme d'un programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

La Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières, Minervois (CCRLCM) élabore son premier Plan Climat-Air-Energie Territorial depuis début 2021.

Dans le cadre de cette élaboration une concertation a été menée et la CCRLCM a sollicité les services de la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné M. Jérôme FAVREL comme garant de cette concertation. A l'issue de cette phase de concertation, le bilan a été rédigé par M. FAVREL et communiqué le 14 novembre 2022 à la CCRLCM.

Il a été publié sans délai par la CCRLCM sur le site dédié à la concertation du PCAET. Le responsable du plan devant publier sa réponse sous deux mois <https://www.pcaet-ccrlcm.fr/> et la transmettre à la CDNP, conformément à l'article R.121-24 CE).

Initialement envisagée en mars 2023, l'élaboration du PCAET a pris du retard et elle est désormais envisagée début 2024.

2-Principales demandes de précisions et recommandations du garant :

Elles sont listées en page 4 du bilan :

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé

1. L'importance de la gestion de l'eau dans tout son cycle de vie et pour ces différents types d'usages (humain, agricole, industriel)
2. Des circuits alimentaires courts et sains du producteur aux consommateurs en agissant de la production aux commerces de distribution de proximité
3. Favoriser l'utiliser le solaire thermique et électrique sur les bâtiments publics et privés
4. Améliorer/développer les cheminements doux vélos et piétons
5. Financement des actions

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Mettre en place un « Comité de suivi » pour maintenir le lien avec la population
2. Continuer les efforts vers les collèges et lycées en installant la réflexion dans le temps (groupes de réflexions/production d'un « dossier » pour la CC par exemple)
3. Identifier un interlocuteur PCAET / Climat au niveau de la Communauté de Commune
4. Prévoir des rendez-vous d'avancement, annuels par exemple

3-Réponses de la CCRLCM :

Concernant la synthèse des arguments exprimés pages 12 et 13, des réponses vont être directement apportées par les fiches actions du futur PCAET de la CCRLCM, notamment :

- L'eau (récupérer l'eau (sur les bâtis), protéger les cours d'eau et zones humides, développer des productions agricoles moins consommatrices, demande de désartificialisation de certaines surfaces urbaines) → Fiche-action n°6 « **Promouvoir une gestion économe de l'eau** » et fiche-action n°7 « **Agir en faveur de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation de l'espace public** » ;

- Les déplacements et la place de la voiture individuelle (co-voiturage, transport à la demande, les pistes cyclables, l'éco-conduite, le partage de véhicules électriques) → Fiche-action n°9 « **Créer du lien en développant le principe de la non-mobilité** », fiches-action n°16 à 19 « **Favoriser la conversion des véhicules motorisés vers le biogaz, l'électrique et via des équipements mutualisés** », « **Développer les transports en commun** », « **Planifier et mettre en œuvre le développement des voies à mobilité douce** », « **Renforcer le réseau d'aires de covoiturage et organiser la mise en relation des covoitureurs** ».

- L'alimentation, matériaux et services (développement des circuits courts, besoin exprimé de commerces et services plus proches par des commerces ambulants) → Fiches-actions n°10 et n°11 « **Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local de qualité** », « **Développer l'agriculture vivrière bio en Corbières et Minervois** », fiche-action n°12 « **Planifier l'évolution de l'économie territoriale et accompagner les entreprises dans les transitions** » et enfin fiche-action n°15 « **Accompagner les citoyens dans l'évolution des modes de consommation** ».

- L'énergie (rénovation et l'énergie solaire sur les bâtiments) → Fiches-actions n°2 « **Accompagner les foyers vers une sobriété énergétique responsable et une efficacité énergétique optimale** » et n°20 « **Favoriser le développement du solaire photovoltaïque et thermique pour les entreprises et les particuliers** »

- Les nouvelles pratiques agricoles/viticoles (végétalisation des terrains des vignes pendant la période hivernale par exemple) → fiches-actions n°13 et n°14 « **Informé, sensibiliser et accompagner la profession agricole aux pratiques agricoles durables** » et « **Diversifier les productions agricoles et lancer des expérimentations pour faire face au changement climatique** ».

A noter que la mairie de Tourouzelle a fourni un cahier de contribution dans lequel elle a abordé plusieurs points spécifiques :

- La disparition de la main d'œuvre locale dans les activités peu qualifiées et saisonnières, en demandant une étude de la CC sur ce sujet : **Cf. réflexion à engager avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre des actions qu'elle portera ;**
- La rénovation des « cœurs de village » comme un axe efficace d'aménagement du territoire et de contribution globale à l'environnement : **Cf. les actions en cours avec un soutien de la CCRLCM aux contrats de centres-bourgs et via le dispositifs d'aides aux communes ;**
- L'absence de financement dédié, apparue en arrière-plan de toute la démarche : **Cf. les crédits spécifiques qui vont être fléchés et mobilisés dans le cadre du plan d'actions du PCAET.**

Concernant les demandes de précisions et recommandations au responsable du plan, exposées page 14 du rapport, les réponses à apporter au bilan rédigé par le garant ont été validées en COPIL le 25 mai 2023.

1-Identifier un interlocuteur/animateur « PCAET » au niveau de la communauté de communes.

- **Dans un premier temps, c'est le responsable du pôle DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL qui sera missionné en tant qu'interlocuteur et animateur de ce plan, avec un recours auprès d'une assistance à l'animation qui pourra être confiée au SYADEN. Le responsable du pôle développement territorial s'appuiera en interne sur les responsables d'autres services de la CCRLCM déjà engagés sur les thématiques du PCAET, notamment le service ECO-ENVIRONNEMENT.**

2-Créer un groupe de suivi avec des enseignants pour que le questionnaire « Climat Air Energie territoire » trouve sa place dans les parcours scolaires des collégiens et lycéens. Créer un groupe de suivi spécifique des mesures du PCAET dans les populations scolaires.

- **Il faut que le PCAET touche toutes les classes d'âge et la CCRLCM est particulièrement sensible à la nécessité d'atteindre les jeunes, en tant que futures forces vives du territoire. Dans cette optique, la CCRLCM s'est fortement impliquée dans un premier projet de plantations au collège Rosa Parks, en lien avec les enseignants et les équipes du collège et du département participant à ce projet. L'idée de travailler avec le lycée, le deuxième collège du territoire et les centres de formations du secteur a d'ores et déjà été évoquées. Dans le cadre de la gouvernance du PCAET, un groupe de suivi spécifique envers les populations scolaires et plus largement les jeunes sera mis en place et animé par la CCRLCM.**

3- Créer un comité de suivi avec au départ des volontaires ayant participé aux ateliers avec un calendrier de rendez-vous. Proposer à la mairie de Tourouzelle d'être représentée dans ce comité.

- **Dans le cadre de la gouvernance du PCAET, un groupe de travail citoyens sera mis en place et animé par la CCRLCM. Les communes, dont Tourouzelle, seront bien entendu associées au suivi et à l'animation du PCAET, dans des modalités qui seront précisées avant l'adoption du plan : participation au COPIL et appui sur la conférence des maires.**

Fait à Lézignan-Corbières, le 19 décembre 2023

André HERNANDEZ

